

DELIBERATIONS DE LA REUNION DU 3 MARS 2022

P A B :Avenant N°1 pour le PAB 2^{ème} Génération 1^{ère} Tranche – Aménagement du bourg

. Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de conclure l'avenant suivant :

LOT 1 – 'TERRASSEMENT' : avenant n°1 : plus-value d'un montant de 5 530.83 € HT qui a pour objet l'augmentation des travaux suite au déplacement du terrain multisport et à la modification de l'aménagement aux abords de la future épicerie

Attributaire : Entreprise MIANE ET VINATIER.....

Marché initial du 17/11/2020 – montant : 66 970.00 € HT

Nouveau montant du marché : 72 500.83 € HT.

P L U : Révision allégée du PLU : Création d'une OAP

Monsieur le Maire explique que suite à la révision allégée du PLU et à la suppression d'une partie d'une zone en protection paysagère, le bureau d'étude préconise la création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation afin de limiter le nombre de logements à créer. Ainsi, le bureau d'étude ALTEREO a fourni un nouveau devis d'un montant de 589 € HT soit 706.80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité accepte le devis.

FDEE 19 : Participation 2022

La quote-part à verser au titre des dépenses de la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze par la Commune de Brignac La Plaine s'élève à 7 149.21 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité accepte la mise en recouvrement de cette somme.

SIVOM D'AYEN

La part de participation de la commune de Brignac la Plaine s'élève à 1 981.02 € pour l'année 2022. Un acompte de 20% est demandé soit 396.20 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité accepte le versement de cet acompte.

PERSONNEL

Contrat d'assurance statutaire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat. Il propose de retenir la proposition de la CNP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable pour un contrat d'une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2022.

Médecine préventive

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer pour leurs agents titulaires ou non, d'un service de médecine préventive. Dans l'attente de pouvoir offrir un service de médecine préventive durable, le Centre de Gestion de la Corrèze a pris l'attache de l'Association Inter-entreprises de Santé au Travail de la Corrèze (AIST 19) pour étudier la possibilité d'un partenariat. L'AIST 19 interviendra uniquement pour des visites médicales en lien avec des situations de maintien dans l'emploi ou des visites périodiques ou d'embauches.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Corrèze à compter du 3 mars 2022 jusqu'au 31 décembre 2022.

DIVERS

Projet d'étude pour un terrain d'honneur de football

Suite à la présentation de Didier FAURIE de l'école de football de Brignac la Plaine, le conseil municipal devait lui apporter une réponse quant à la réalisation d'un deuxième terrain d'honneur de football. L'investissement à prévoir est de 300 000 à 400 000 € et une subvention de 20 000 € peut être demandée à la Fédération Française de Football.

Suite à un vote à main levée, le conseil municipal est contre ce projet. Aujourd'hui, la commune n'a pas les moyens financiers nécessaires pour effectuer ce projet. Néanmoins, le terrain de tennis sera réhabilité et l'école de football ainsi que l'ensemble des brignacois pourront l'utiliser.

Le devis Auvergne et Sports d'un montant de 3 454.75 € soit 4 145.70 € pour l'achat des bancs pour les vestiaires du stade a été validé. La pose sera effectuée par les agents techniques

L'association Espoir Paysans fait sa représentation théâtrale le samedi 16 avril 2022.

L'association Adapei 19 réalise une « opération brioche » pour financer la création d'un jardin sensoriel au bénéfice des enfants de l'IME et aux adultes des Foyers de Vie et d'Accueil Médicalisé de Puymaret à Malemort. Le message est relayé à chaque association.

Sécurité ; Hervé Chaput prendra contact avec les services du Département pour mettre des passages piétons au niveau des abris de bus sur la départementale afin que cela soit plus sécuritaire.

Le budget sera voté le vendredi 25 mars à 19h.